

COMMUNIQUE DE PRESSE

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) 2013 – SOUTIEN A L'ELEVAGE

Trois nouvelles aides de soutien à l'élevage sont mises en place dans le cadre de la campagne PAC 2013 :

- Une aide à l'engraissement de jeunes bovins
- Une aide à l'élevage de vaches allaitantes
- Une aide à la production de lait

Pour être éligible, vous devez être installé en agriculture depuis le 16 mai 2008, ou avoir investi dans le cadre d'un PPE (Plan de Performance Energétique) ou d'un PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage), depuis le 1er janvier 2007.

Pour faire votre demande, vous devez déposer un formulaire de demande à la DDT (Direction des Territoires) du Gers, avant le 15 mai 2013. Le formulaire est disponible sur le site de la DDT à l'adresse suivante : <http://www.gers.equipement-agriculture.gouv.fr/>

Pour tout renseignement, contactez le service PAC de la DDT au 05.62.61.46.46 choix 1.

